



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FÉDÉRATION DES
INTERPROFESSIONS**
Bassin Viticole Charentes-Cognac

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 06 novembre 2024

Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac du 5 novembre 2024

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Étienne Guyot, a réuni le Conseil de bassin Charentes-Cognac le 5 novembre 2024 à Cognac. Suite au renouvellement des membres du conseil, Christophe Forget a été élu vice-président du Conseil de bassin et a égayé dans son discours introductif la situation actuelle de la filière.

L'ordre du jour a été consacré en grande partie à la conjoncture et aux conséquences déjà visibles des taxes anti-dumping chinoises.

Dans le contexte particulier dans lequel s'inscrivent les filières actuellement, les discussions ont porté sur les perspectives d'avenir à court, moyen et plus long termes. Les professionnels ont mis en évidence les impacts déjà visibles suite aux décisions chinoises. Ils ont rappelé leur attente d'une démarche diplomatique de la France permettant d'aboutir à une sortie de crise négociée avec les autorités chinoises pour le Cognac mais aussi pour l'Armagnac.

Par ailleurs, les professionnels ont présenté au préfet l'évolution des travaux menés en vue de faire entrer en vigueur dès 2025 un mécanisme d'adaptation du vignoble charentais permettant aux exploitations viticoles de la région de renforcer leur résistance à la crise actuelle. Il a été rappelé que l'entrée en vigueur rapide de ce mécanisme était rendue plus nécessaire encore par l'impact des taxes chinoises.

Ce conseil a également été l'occasion de partager un bilan des actions menées par les services de gendarmerie dans le cadre du Plan 20 destiné à la filière viti-vinicole. Certaines réalisations mises en œuvre dans le bassin Charentes-Cognac avaient contribué à l'élaboration de ce Plan, qui a désormais une portée régionale.

Le préfet Étienne Guyot *« salue les échanges au sein du conseil de bassin Charentes-Cognac autour des perspectives de la filière viti-vinicole Charentes-Cognac, confrontée à des difficultés de marché et à une situation géopolitique inédite. Il salue également sa capacité à proposer des solutions d'adaptation. »* Il poursuit : *« Je réaffirme le soutien de l'État et sa mobilisation pleine et entière. Avec mes collègues préfets de la Charente et de la Charente-Maritime, nous mettons en place des cellules de suivi bimensuelles et un suivi rapproché pour accompagner au mieux la filière dans cette période troublée. »*

Pour Eric Billhouet, Président de la Fédération des Interprofessions du Bassin viticole Charentes-Cognac : *« Nos interprofessions seront toutes, d'une façon ou d'une autre, impactées par la menace de taxes. Cette réunion et les échanges directs et francs qu'elle a pu permettre avec M. le préfet de région ont permis de rappeler l'importance d'une solution diplomatique. »*